

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 8 - Août 2012**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**- Publication Mensuelle-**

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

**M. Denis VALLANCE  
Directeur Général des Services Départementaux**

**CONCEPTION - REDACTION - MISE EN PAGE - DIFFUSION :**

**Service de l'Assemblée : Mmes Marie Christine ANCEL et Evelyne JANNY**

**RESPONSABLE DE LA REDACTION :**

**Mme Frédérique MOUCHARD  
Chef du service de l'Assemblée**

**IMPRESSION :**

**M. Pascal TREIBER  
Imprimerie Départementale  
(48 Esplanade Jacques Baudot - CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX)**

**ABONNEMENTS :**

**Service gratuit sur simple demande écrite adressée à M. le Président du Conseil Général**

**DEPOT LEGAL : N°555**

**N°I.S.S.N. : 0996 – 9659**

**N°8 – Août 2012**

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
48, Esplanade Jacques Baudot - C.O. 900 19  
54035 - NANCY CEDEX**

**TEL. : 03-83-94-54-54**

**FAX : 03-83-94-54-36**



# SOMMAIRE

**ACTES DE L'EXECUTIF DEPARTEMENTAL**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT**

**Mission habitat logement**

- ARRETE N° 2012 DIRAT- 03/MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'EXERCICE 2012 PAGE 1

**DIRECTION DE L'INSERTION**

- ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE BRIEY PAGE 2

- ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE PAGE 3

- ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS PAGE 3

00000  
000  
0



**ARRETE N° 2012 DIRAT- 03/MISSION HABITAT-LOGEMENT – PORTANT SUR LE BUDGET PREVISIONNEL DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT POUR L'EXERCICE 2012**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Vu la loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement,

**Vu le décret n° 2007-1688 du 29 novembre 2007 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et aux fonds de solidarité pour le logement,**

Vu le cinquième plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la décision de la commission permanente du 14 mai 2012 de financer sur crédits d'insertion l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA en résidence sociale,

**ARRETE :**

**Article 1 :**

L'article 1 de l'arrêté du 23 avril 2012 fixant le budget 2012 du Fonds de Solidarité pour le Logement est modifié comme suit :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Garanties mobilisées	150 000 €	Conseil général	3 220 000 €
		Conseil général - Insertion	160 000 €
Aides à l'accès prêts et avances	400 000 €	HLM	120 000 €
secours	200 000 €	EDF	240 000 €
		GDF	95 000 €
Aides au maintien prêts	50 000 €	Remboursement de prêts	200 000 €
secours	250 000 €	Produits financiers	5 000 €
Energie	1 146 000 €		
Aides à la rénovation thermique	100 000 €		
Accompagnement social individuel (300 x 1 900 €)	570 000 €		
résidence sociale	623 000 €		
BRSA / résidence sociale	160 000 €		
GLA (320 x 600 €)	192 000 €		
monitorat technique	24 000 €		
Logement indécent	45 000 €		
Frais de gestion	130 000 €		
<b>Total</b>	<b>4 040 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 040 000 €</b>

**Article 2 :**

Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Nancy, le 27 août 2012

Pour le président du conseil général,  
La vice-présidente déléguée au logement

Dominique OLIVIER

**ARRETE PORTANT CREATION, COMPOSITION ET MISSION  
DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE BRIEY**

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est créé une nouvelle équipe pluridisciplinaire sur le territoire de Briey dans le cadre de la mise en œuvre de la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion

**Article 2 :**

Cette équipe pluridisciplinaire a pour mission :

- d'émettre un avis sur les décisions de réorientation vers les organismes d'insertion sociale et professionnelle
- de formuler un avis sur la réduction ou la suspension du montant de l'allocation de revenu de solidarité active

**Article 3 :**

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- ✓ quatre professionnels désignés par POLE EMPLOI et/ou la Mission Locale :

Mme Sylvie CELLA, M. Alain REMY, M. Jean-Michel MODRZYK (Pôle Emploi) et Mme Pascale RAVENEL (Mission Locale)

- ✓ quatre professionnels désignés par le CONSEIL GENERAL au sein du Service territorial insertion et du Service social départemental du territoire de Briey et/ou du CIAS :

Mme Mylène ROSSI, Mme Nelly DESPREZ et Mme Elisabeth MUNERELLE et Mme Manon MAURIZI (CIAS)

- ✓ quatre bénéficiaires du revenu de solidarité active :

Mme Véronique JACOBI, Mme Catherine LEFEVRE, Mme Sandrine ZINGRAFF et Mme Nathalie BERTIER

**Article 4 :**

Le présent arrêté prend effet au 07 juin 2012. A cette date, il annule et remplace l'ensemble des arrêtés précédents relatif à l'équipe consultative RSA du territoire de Briey.

**Article 5 :**

Le directeur général des services et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,  
le 06 août 2012

Le président du conseil général  
Michel DINET

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

VU l'arrêté 2012 – DI – 003 du 15 février 2012 portant modification de la composition de l'équipe consultative RSA du territoire de Nancy couronne,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est procédé à la désignation de deux nouveaux membres bénéficiaires du revenu de solidarité active au sein de l'équipe consultative RSA sur le territoire de Nancy couronne : M. Thierry HALLER et M. Patrice TALLON.

**Article 2 :**

Les autres nominations et dispositions de l'arrêté 2012 – DI – 003 du 15 février 2012 sont inchangées

**Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

**Article 4 :**

Le directeur général des services et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,  
le 06 AOÛT 2012

Le président du conseil général

Michel DINET

---ooOoo---

**ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE L'EQUIPE CONSULTATIVE RSA DU TERRITOIRE DU LUNEVILLOIS**

Le président du conseil général de Meurthe-et-Moselle

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 262-39, L 262-53, R 262-69 et suivants,

VU l'arrêté 2011 – DI – 005 du 03 novembre 2011 portant création, composition et mission de l'équipe consultative RSA du territoire du Lunévillois,

VU l'arrêté 2012 – DI – 006 du 03 avril 2012 portant modification de la composition de l'équipe consultative RSA du territoire du Lunévillois,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Au sein des professionnels désignés par POLE EMPLOI, Mme Sabrina DUTREMEZ remplace Mme Nadine SPELLEMAEKER.

**Article 2 :**

Les autres nominations et dispositions des arrêtés 2011 – DI – 005 du 03 novembre 2011 et 2012 – DI – 006 du 03 avril 2012 sont inchangées

**Article 3 :**

Le présent arrêté prend effet au 1<sup>er</sup> août 2012.

**Article 4 :**

Le directeur général des services et le directeur de l'insertion sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Nancy,  
le 06 août 2012

Le président du conseil général

Michel DINET

O O O O O  
O O O  
O



**Ce recueil ne contient pas la totalité des actes du département.  
L'intégralité des délibérations de la commission permanente et  
du conseil général est publiée dans un procès-verbal officiel  
spécifique à chaque séance, qui peut être consulté par le public  
à l'accueil du :**

**CONSEIL GENERAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
48, ESPLANADE JACQUES BAUDOT  
54000 - NANCY**